

Déclaration de Maurice Faure sur la préparation des traités de Rome (26 juillet 1956)

Légende: Le 26 juillet 1956, Maurice Faure, secrétaire d'État français aux Affaires étrangères et chef de la délégation française à la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, tient devant les chefs des autres délégations nationales réunis au château de Val Duchesse un discours dans lequel il explique la position de la France par rapport à la création d'une Communauté économique européenne et d'une Communauté atomique européenne.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Organisations internationales. Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom. Conférence des ministres des Affaires étrangères à Paris octobre 1956, AE 7714.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit. Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés. Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_maurice_faure_sur_la_preparation_des_traites_de_rome_26_juillet_1956-fr-ocf9e38-b69d-4e13-abf7-a7ef0466affb.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Déclaration de Monsieur Maurice FAURE, secrétaire d'État aux Affaires étrangères faite lors de la réunion des chefs de délégation du 26 juillet 1956

Monsieur le président,

Je voudrais tout d'abord remercier mes collègues et vous-même d'avoir bien voulu accepter de tenir avant notre départ en vacances cette dernière réunion et je voudrais dire pourquoi la délégation française a pris l'initiative de la solliciter. C'est parce qu'un débat important a eu lieu il y a une quinzaine de jours devant l'Assemblée nationale française à propos de sujets qui ne concernent pas seulement la France, mais qui nous sont communs et qui nous concernent tous. Certes, à l'occasion de ces débats, aucun des éléments qui ont été apportés dans la discussion par le gouvernement et qui ont été adoptés par l'Assemblée dans l'ordre du jour n'est en contradiction avec le rapport des experts, c'est un premier point sur lequel je voulais insister et qui me semble particulièrement encourageant. Cependant, sur quelques points, nous avons été amenés à apporter quelques précisions ou commentaires. Par ailleurs, sur le point fondamental qui avait été laissé en blanc dans le rapport des experts, celui de l'utilisation militaire éventuelle de l'énergie nucléaire, le gouvernement français a été dans l'obligation de prendre une position que je voudrais porter à votre connaissance, officiellement tout au moins, car je suis certain que vous la connaissez déjà.

Je voudrais insister tout d'abord sur la portée politique du vote qui est intervenu. Vous savez que, adopté par 332 voix contre 181, l'ordre du jour a invité le gouvernement à poursuivre la négociation à Bruxelles du traité de l'Euratom sur la base du rapport des experts et des déclarations qu'il avait faites lui-même au cours du débat. Pourquoi, me direz-vous tout d'abord, seul l'Euratom est-il mentionné dans l'ordre du jour ? C'est parce que ce débat avait été engagé par deux interpellations d'origine parlementaire : l'une émanant de M. Gouin, l'autre de M. Schuman, qui, l'une et l'autre, ne se référaient qu'au problème de l'Euratom. C'est donc sur ce problème que, de par la volonté du Parlement, le débat a été essentiellement centré. Il n'en reste pas moins que le vote du 11 juillet est une date, car il est le premier vote favorable à la construction européenne intervenu au Parlement français depuis le mois d'août 1954. Ce vote nous permet donc d'envisager favorablement la ratification d'un éventuel traité d'Euratom. Je n'ignore pas que des précédents fâcheux peuvent avoir semé dans vos esprits le doute quant à la possibilité pour la France de ratifier un traité qui serait ici négocié et signé ultérieurement entre nos gouvernements. Je crois que ce serait une erreur d'accorder trop d'importance à ces précédents et j'en veux cette preuve, que même le président du groupe des Républicains sociaux, lorsqu'il a annoncé que son groupe voterait en majorité pour l'ordre du jour, a bien précisé que cela valait engagement moral de ratifier le traité s'il était conforme aux déclarations que nous avions faites.

Si le débat a porté essentiellement sur l'Euratom, il a donné des indications très intéressantes en ce qui concerne le Marché commun. Tout d'abord, le gouvernement a bien indiqué que la négociation portait sur les deux traités. Certes, nous avons fait remarquer que des problèmes plus compliqués se posaient à l'occasion du Marché commun. Mais nous n'en avons pas moins affirmé notre volonté de ne pas prendre prétexte de ces difficultés et d'aborder ces problèmes afin de tenter de les résoudre. Nous avons été favorablement impressionnés par les indications apportées par le débat sur ce point. D'ailleurs, je vous rappelle deux éléments qui en France vont dans le sens que je viens d'indiquer : c'est la prise de position en faveur du marché commun émanant de l'unanimité des organismes professionnels agricoles et d'autre part le vote massif intervenu la semaine dernière au Conseil économique et social sur ce même sujet.

En complément aux réflexions que je viens de vous présenter, je voudrais ajouter ceci : j'ai la conviction qu'il faut aller vite, que les situations les meilleures et apparemment les plus solides peuvent toujours se modifier. Il ne faut pas se faire d'illusions; le vote intervenu à l'Assemblée nationale française risque de rendre plus actifs que jamais les opposants à ces traités. Par conséquent, si les travaux de la Conférence étaient trop lents, si nous franchissions le cap de la fin de l'année sans avoir déposé ces traités sur le bureau de nos Parlements, nous ne sommes pas sûrs que les traités bénéficieraient d'un appui aussi catégorique qu'à présent. L'ensemble de la situation se trouverait modifié; aussi voudrais-je lancer un appel à notre assemblée : c'est l'appel à la rapidité de nos travaux dès leur reprise le 1er septembre. J'aimerais faire à ce sujet une proposition précise, à savoir qu'à partir du 1er septembre les groupes de travail se réunissent les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine et les chefs des délégations le jeudi de chaque semaine et, si c'est nécessaire,

le vendredi. Il faut une coordination très étroite en effet entre les travaux des groupes de travail et ceux des chefs de délégation, qui seraient chargés de donner l'impulsion et parfois de se pencher sur les difficultés qui auraient surgi au sein des groupes de travail. La réunion prévue des Ministres des Affaires étrangères pourrait être utilement tenue à la fin du mois de septembre ou tout au début du mois d'octobre.

Dans quelle mesure les précisions ou commentaires apportés par le gouvernement français lors du débat devant le Parlement en ce qui concerne l'Euratom ont-elles pu modifier son attitude. Je vous ai déjà rassurés : rien de contradictoire par rapport au rapport de Bruxelles n'a été affirmé ou soutenu à la tribune du Parlement. Il y a cependant un point sur lequel je dois introduire quelques nuances : celui des institutions. D'ailleurs, j'ai remarqué que M. le président Spaak nous avait proposé, lorsque nous avons arrêté nos méthodes de travail, de réserver ce problème des institutions à la compétence des chefs de délégation. C'est bien, semble-t-il, parce qu'il pensait qu'à ce sujet pouvaient se poser quelques questions de caractère plus politique et en tout cas plus délicat. Il s'est manifesté chez nous, en effet, une certaine réticence au sujet de la liaison à établir entre l'Euratom et la CECA par l'intermédiaire des deux organismes communs qu'auraient été l'Assemblée et la Cour de justice. A vrai dire, c'est une question surtout politique. J'ai fait remarquer à beaucoup de mes interlocuteurs que créer une Cour spéciale et une Assemblée spéciale pour l'Euratom, c'était alourdir l'ensemble de la machine européenne. Je mentirais si je disais que je les ai convaincus. Aujourd'hui je veux simplement dire à votre assemblée que l'obtention de la ratification en France serait rendue moins facile si l'on maintenait le point de vue qui avait été affirmé dans le rapport des experts.

Le dernier point concerne le problème des applications militaires. Vous connaissez la position qu'a prise le gouvernement français à ce sujet : il propose que les nations membres d'Euratom s'engagent pendant quatre ans à ne procéder à aucune explosion atomique non contrôlée, ce qui laisse le champ ouvert aux recherches, à l'étude de la propulsion atomique pour sous-marins, c'est-à-dire, à tout ce qui n'est pas explosion atomique non contrôlée. Dans un monde encore en armes, vous devez comprendre qu'il était impensable de renoncer de façon définitive à toute possibilité d'application de l'atome à la défense nationale, s'il est vrai, comme le prétendent les techniciens, que dans quelques années une armée qui ne pourra pas être dotée de moyens de défense atomiques sera une armée démodée, anachronique et incapable de faire face à la mission qui lui est confiée.

Voilà le compromis que le gouvernement a proposé à l'Assemblée. Vous voyez qu'il fait la part des espérances de désarmement par cette renonciation pendant quatre ans, qui, au début, colore notre entreprise d'un vernis pacifique, que nous espérons lui voir conserver, mais nous ne pouvions pas nous former complètement, par une générosité peut-être imprudente, les techniques de l'avenir en matière de défense nationale. Telle est la précision que je voulais apporter en ajoutant encore ceci : si la France décidait de procéder à des applications militaires et de préparer, puis de faire éclater la bombe au bout de quatre ans, elle n'entend pas pour autant se soustraire ni à la courtoisie qu'elle vous doit, c'est-à-dire la consultation nécessaire de ses partenaires, ni au contrôle de la Communauté. Certes, ce sera un contrôle spécial, puisqu'il portera sur les fabrications militaires et il restera à en établir les modalités. Mais nous avons la volonté de ne pas tenter par là de nous soustraire au contrôle de la Communauté, et enfin nous n'entendons nullement nous soustraire non plus dans ce secteur militaire à la règle de la libre communication des recherches et du libre accès aux brevets. Si, pendant les travaux dans ce secteur, nos savants faisaient faire quelques progrès à la science atomique, il en serait de ces progrès et des brevets qui éventuellement seraient pris exactement comme de ceux du secteur civil, public ou privé.

Telles sont, Monsieur le Président, les déclarations que je voulais faire, je vous en remercie.